



CIRCULAIRE DU 31 AOÛT 2023 RELATIVE À L'ÉLABORATION DES CONTRATS DE VILLE 2024-2030 DANS LES DÉPARTEMENTS MÉTROPOLITAINS

5 septembre 2023

Cette circulaire fixe les modalités calendaires et méthodologiques d'élaboration de la nouvelle génération 2024-2030 des contrats de ville dans les départements métropolitains.

1. Un travail de refonte des contrats de ville engagé dès l'automne 2023
2. Davantage de souplesse pour intervenir dans des poches de pauvreté
3. Des financements priorités, pluriannuels et simplifiés

Voir aussi :

[Quartiers prioritaires : un trimestre supplémentaire pour finaliser les contrats de ville](#) - Localtis 4 septembre 2023

- **Emplacement** : [Accueil](#) > [Publications et Ressources](#) > [Les documents, rapports et textes officiels](#) > [Textes officiels](#) >
- **Adresse de cet article** : <https://www.professionbanlieue.org/Circulaire-du-31-aout-2023-relative-a-l-elaboration-des-contrats-de-ville-2024>